

Broglie
27270



Mairie

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux Mil Vingt Trois, le dix-sept février à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BROGLIE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOIR Martine, 1^{ère} Adjointe - M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint - Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe - M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint - et M. LEROUGE Christian - M. DESCHAMPS Jean-Yves - Mme TESSIER Laurence - M. LATHAM Amaury - M. SEHET David - Mme COUVREUR Laëtitia - Mme BRUMENT Magali - Mme HARANG Vanessa - M. de BROGLIE Philippe-Maurice, Conseillers Municipaux.

Absente : Mme DEROIN Jennifer.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence.

DATE DE CONVOCATION : 06/02/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 14

OBJET : Petites Villes de Demain - Conventions multipartites de mutualisation des Chefs de projet (Coordinateur & Ingénierie).

Monsieur le Maire rappelle :

Le dispositif "Petites Villes de Demain" vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités exerçant des fonctions de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à la transition écologique, démographique et numérique du territoire. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, pour en faire des territoires démonstrateurs de solutions inventées au niveau local et qui contribuent aux objectifs de développement durable.

Il doit donner aux territoires la capacité de définir et mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toutes natures, et favoriser l'échange d'expérience, le partage de bonnes pratiques de l'ensemble des parties prenantes du projet local de revitalisation et de relance. Les communes de BERNAY, BEAUMONT LE ROGER, BRIONNE, BROGLIE, MESNIL EN OUCHE ont été retenues et labélisées dans le cadre du dispositif "Petites Villes de Demain" le 21/04/2021, sur proposition de Monsieur le Préfet de l'Eure.

En étroite collaboration avec les partenaires techniques (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires notamment) et financiers (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, Banque des Territoires, Région Normandie, Département de l'Eure), le dispositif "Petites Villes de Demain" nécessite l'identification d'un Chef de projet Coordinateur en charge d'animer ce dispositif durant la période du programme et celle d'un Chef de projet Ingénierie en charge d'accompagner les communes dans l'étude de faisabilité technique des projets, leur recherche de financements et identification de partenaires.

Au-delà du pilotage de ces 2 Chefs de projet, à travers sa compétence en matière de politique de l'habitat et d'aménagement du territoire, l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) s'associe à ce programme.

Monsieur le Maire présente les conventions multipartites de mutualisation proposées par l'IBTN et jointes en annexes à la présente délibération :

- Celle relative au **Chef de projet Coordinateur** entre l'IBTN, d'une part, et la ville de BERNAY et la ville de BRIONNE et la ville de MESNIL EN OUCHE et la ville de BEAUMONT LE ROGER et la ville de BROGLIE, d'autre part, et dont l'objet est de :
 - ❖ Définir l'ensemble des modalités de gouvernance, d'organisation du temps de travail et de gestion du Chef de projet Coordinateur mutualisé pour chacune des 6 collectivités au titre du programme "Petites Villes de Demain" ;
 - ❖ Fixer les modalités financières concernant le recrutement et la prise en charge salariale du Chef de projet Coordinateur. Ainsi, en cumulant toutes les aides (ANCT, Banque des Territoires) prévues à ce titre par le programme "Petites Villes de Demain", le taux de financement attendu de son salaire brut est escompté à hauteur de 75 %. **La clé de répartition retenue pour le calcul du reste à charge de la Ville de BROGLIE est de 2 %.**
- Celle relative au **Chef de projet Ingénierie** entre l'IBTN, d'une part, et la ville de BRIONNE et la ville de MESNIL EN OUCHE et la ville de BEAUMONT LE ROGER et la ville de BROGLIE, d'autre part, et dont l'objet est de :
 - ❖ Définir l'ensemble des modalités de gouvernance, d'organisation du temps de travail et de gestion du Chef de projet Ingénierie mutualisé pour chacune des 5 collectivités au titre du programme "Petites Villes de Demain" ;
 - ❖ Fixer les modalités financières concernant le recrutement et la prise en charge salariale du Chef de projet Ingénierie. Ainsi, en cumulant toutes les aides (ANCT, Banque des Territoires) prévues à ce titre par le programme "Petites Villes de Demain", le taux de financement attendu de son salaire brut est escompté à hauteur de 75 %. **La clé de répartition retenue pour le calcul du reste à charge de la Ville de BROGLIE est de 3,6 %.**

À titre indicatif, le reste à charge pour la Commune de BROGLIE est estimé autour de 1 100 € pour ces 2 Chefs de projet (années 2022 et 2023 cumulées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR - 1 voix CONTRE (M. DESCHAMPS Jean-Yves) - 0 abstentions :

- ✓ **APPROUVE** les termes des conventions multipartites de mutualisation des Chefs de projet (Coordinateur & Ingénierie) "Petites Villes de Demain" jointes en annexes
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à procéder à toutes formalités afférentes (les crédits afférents seront inscrits au BP 2023)

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,
Laurence TESSIER.

Rendu Exécutoire après Dépôt
en Préfecture

Le Maire, Roger BONNEVILLE.



le
et Publication ou Notification
du

le Maire

23 FEV. 2023

